

COLLOQUE

Patrimoine numérique & Droit patrimonial de la famille



31 Vendredi
Mars
2023

8h30 - 17h
Entrée
libre et
gratuite



Sous la présidence de **Bernard Vareille**, Professeur émérite à l'université de Limoges

— **Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Limoges**, —
5 rue Félix Eboué. Amphi 250

Patrimoine numérique & Droit patrimonial de la famille

Sous la présidence de **Bernard VAREILLE**,

Professeuse émérite à l'université de Limoges, Président honoraire de l'université de Limoges, Doyen honoraire de la Faculté de droit et des sciences économiques de Limoges



8h30 Accueil

9h00 Discours d'ouverture

Alain SAUVIAT, Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Limoges
Isabelle KLOCK-FONTANILLE, Présidente de l'université de Limoges
Martine HLADY-RISPAL, Professeure de sciences de gestion, Directrice scientifique du CREOP
Gulsen YILDIRIM, Professeure à l'université de Limoges, Directrice exécutive du CREOP et organisatrice du Colloque

Introduction : A la recherche d'une définition croisée du patrimoine numérique

9h20 Regards du juriste, Karl LAFAURIE, Professeur de droit privé à l'université de Limoges, Membre du CREOP

9h40 Comment les actifs du numérique reconvoquent la question du patrimoine de l'entreprise ? Regards du gestionnaire, François ACQUATELLA, Maître de conférences en science de gestion à l'université de Limoges, Membre du CREOP

9h50 Regards de l'économiste, Pierre-Nicolas REHAULT, Maître de conférences en sciences économiques à l'université de Limoges, Membre du LAPE

DEBATS

Partie I : Le patrimoine numérique à l'épreuve du couple

10h10 La qualification des actifs numériques dans le régime de la communauté légale, Gulsen YILDIRIM, Professeure à l'université de Limoges, Directrice exécutive du CREOP

COLLOQUE
Patrimoine numérique
& Droit patrimonial
de la famille



PAUSE



10h40 Actifs numériques et PACS, Wilfried BABY, Docteur en droit, notaire à Pamiers

11h Actifs numériques et entreprises, Thierry LEOBON, Maître de conférences à l'université de Limoges, Membre du CREOP

11h20 La perturbation des règles de gestion en présence d'actifs numériques, Nadège BAUD-MOULIGNER, Maître de conférences à l'université de Limoges, Membre du CREOP

11h40 Les actifs numériques face au droit de l'indivision, Annie CHAMOULAUD-TRAPIERS, Professeure à l'université de Limoges, Membre du CREOP

12h Regards de praticiens

DEBATS

PAUSE DEJEUNER

Partie II : Le patrimoine numérique à l'épreuve du décès

14h La protection des données numériques après la mort, Jérémy HOUSSIER, Professeur à l'université de Reims Champagne-Ardenne

14h20 La donation d'actifs numériques, Oriane VERGARA, Maître de conférences à l'université de Besançon

14h40 Le testament olographe face au numérique, Marc NICOD, Professeur à l'université de Toulouse I

15h Fiscalité et transmission d'actifs numériques, Frédéric DOUET, Professeur à l'université de Rouen-Normandie

15h20 Regards de praticiens

DEBATS

Conclusion du colloque

16h Rapport de synthèse, Manuella BOURASSIN, Professeure à l'université Paris Nanterre, Rapporteur de synthèse du 117^{ème} Congrès des notaires de France



16h30 Hommage à Bernard VAREILLE, Professeur émérite à l'université de Limoges, Président honoraire de l'université de Limoges, Doyen honoraire de la Faculté de droit et des sciences économiques de Limoges

PRÉSENTATION DU COLLOQUE

L'avènement du numérique constitue probablement l'une des mutations les plus surprenantes de notre société. En quelques années, nous avons multiplié les prolongements de notre personne et de notre patrimoine dans l'espace numérique. La multitude de traces laissées interroge sur les droits et obligations qui y sont liés.

Confronté au droit patrimonial de la famille attentif aux contours du patrimoine, le numérique pose inévitablement une question de définition.

La tentation est de rattacher ce patrimoine immatériel à une catégorie connue dans la base du droit. Le flou qui caractérise sa composition rend difficile la tâche du juriste qui doit faire appel à l'éclairage d'économistes ou de gestionnaires.

De leur côté, les règles traditionnelles du droit patrimonial des couples, du droit des successions et des libéralités se trouvent bouleversées par la spécificité de ce patrimoine numérique. Pourtant son utilité et sa valeur indéniables obligent à le qualifier et à assurer sa gestion et sa transmission.

Ainsi le colloque « Patrimoine numérique et droit patrimonial de la famille » tentera de surmonter le défi du numérique sous le regard certainement bienveillant d'éminents spécialistes et de professionnels confrontés régulièrement à ces incertitudes.

Ce colloque dédié au professeur Bernard Vareille sera l'occasion de rendre hommage à son œuvre en droit patrimonial de la famille, oeuvre qui aura marqué des générations d'étudiants et de professionnels.

Gulsen YILDIRIM, Professeure à l'université de Limoges, Directrice exécutive du CREOP, organisatrice du colloque



PRÉSENTATION DU LABORATOIRE DE RECHERCHE

Le **CREOP** (Centre de recherches sur l'Entreprise, les Organisations et le Patrimoine) fut créé pour permettre aux gestionnaires et aux juristes de l'Université de Limoges de mener des recherches communes sur le thème de l'entreprise et plus largement des organisations et du patrimoine des acteurs économiques. Cette approche conjugée et transdisciplinaire de l'entreprise, des organisations et du patrimoine répond à une véritable nécessité dans la mesure où, sur le terrain, il n'existe de pas de cloisonnement étanche entre le droit et la gestion. Or cette étroite imbrication doit, en matière de recherche, se concrétiser par la collaboration des gestionnaires et des juristes.

Le colloque « Patrimoine numérique et droit patrimonial de la famille » est en lien avec la thématique de l'innovation numérique qui constitue l'un des axes structurants du CREOP.

INFORMATIONS PRATIQUES

Inscriptions et renseignements complémentaires :

Secrétariat du CREOP : Gulnaz COBAN

Tél. : 05 55 14 90 16 Courriel : gulnaz.coban@unilim.fr

Organisatrice du colloque : Gulsen YILDIRIM

gulsen.yildirim@unilim.fr



Lieu de la manifestation scientifique :

Amphi 250, Faculté de Droit et des Sciences Economiques

5 Rue Félix Eboué - 87000 Limoges

Ce colloque est organisé en collaboration avec la Chambre interdépartementale des notaires de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne et avec le soutien des éditions Francis Lefebvre Notaires.